

**ENQUETE****Utilisation et perception du carnet de suivi des traitements par AVK*****Synthèse***

En 2004, l'Afssaps, le Cespharm et la Fédération française de cardiologie (FFC), en partenariat avec les laboratoires pharmaceutiques commercialisant des médicaments Anti Vitamine K (AVK), ont mis à la disposition des professionnels de santé un carnet d'information et de suivi, afin de contribuer à une meilleure prise en charge des patients traités par ce type d'anticoagulant. Trois ans plus tard et dans la perspective de futures actions d'information et d'éducation, il a été décidé d'établir un bilan de l'utilisation et de la perception de ce document d'accompagnement.

Au mois de mai 2007, l'Afssaps, le Cespharm se sont associés pour mener une enquête auprès de pharmaciens d'officine volontaires et de leurs patients traités par AVK. Les pharmaciens ont reçu 5 exemplaires d'un questionnaire « pharmacien » (10 questions) et 5 exemplaires d'un questionnaire « patient » (12 questions). Chaque pharmacien a ainsi proposé aux cinq premières personnes se présentant dans son officine pour la délivrance d'un médicament AVK, de répondre à un questionnaire « patient ».

91 pharmaciens ont participés à cette enquête. Des données exploitables ont pu être recueillies auprès d'un échantillon de 344 patients.

54 % des patients traités par AVK ont déclaré avoir un carnet de suivi sans vraiment bien l'identifier (carnet Afssaps : 42% ; autre : 19% ; sans réponse : 39%), remis dans 27% des cas par le pharmacien. Des informations sur le prescripteur (médecin généraliste dans 83% des cas), la spécialité prescrite (Préviscan : 79%), l'indication (prévention des thromboses artérielles : 74% ; prévention des thromboses veineuses : 26%) et la durée du traitement (1 mois dans 34% des cas ; entre 2 et 6 mois, 42% ; plus de 6 mois, 9% ; sans réponse 15%) ont pu être obtenues.

Le carnet semble avoir une influence positive sur le niveau d'information du patient sur son traitement AVK (zone cible d'INR, médicaments déconseillés ou contre-indiqués). Le pharmacien est sollicité par les patients pour son conseil sur leur traitement AVK dans 20% des cas. Les informations demandées portent en majorité sur les interactions médicamenteuses et la diététique.

Enfin, 77% des pharmaciens ayant participé à cette enquête ont déclaré avoir déjà eu l'occasion de remettre le carnet AVK à des patients.

Au total, cette enquête ne remet pas en cause l'intérêt du carnet, qui bénéficie d'appréciations globalement favorables et semble améliorer la connaissance qu'ont les patients de leur traitement. Mais, si au moins un patient sur deux possède un carnet, son utilisation peut être encore optimisée (importance du conseil des professionnels de santé, nécessité de campagnes d'information, amélioration de la lisibilité du document).